

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CENTRE DE GESTION RELATIF A
LA PROMOTION INTERNE - ANNEE 2026**

**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AUX
GRADES DE TECHNICIEN TERRITORIAL et
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 523-1 et L. 523-5,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 2020-AG-54 du Président du Centre de Gestion de la Haute Savoie fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne des collectivités et établissements affiliés au Centre de gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie, modifié par arrêté n° 2022-AG-01,

Considérant que le nombre de recrutements pour l'année 2025 est de **29** permettant ainsi **14** inscriptions sur la liste d'aptitude pour la promotion interne au grade de technicien territorial au titre de l'année 2026,

Considérant que **3** dossiers ont été présentés pour l'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, accessible uniquement au titre de l'examen professionnel, le nombre de postes pour l'accès au grade de technicien au choix est de **11**.

Considérant l'expérience et la valeur professionnelles de chacun des fonctionnaires proposés, notamment leur aptitude à exercer des responsabilités de niveau plus élevé et leur capacité à accomplir des tâches d'une plus grande complexité ou nécessitant des connaissances plus étendues,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste d'aptitude au grade de **technicien territorial** au titre de la promotion interne de l'année **2026** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
MAIRIE DE SAINT JULIEN EN GNEVOIS	M. AHARCHI Mohamed	<i>03 juillet 2026</i>
SI DE FLAINE-SIF	M. BIEVRE Geoffrey	<i>03 juillet 2026</i>
MAIRIE DE CHAMONIX MONT BLANC	M. BOCHATAY Frédéric	<i>03 juillet 2026</i>
MAIRIE DE LA CLUSAZ	M. DOS SANTOS DIAS Philippe	<i>03 juillet 2026</i>
MAIRIE DE CHAVANOD	Mme GUICHET-PITHON Françoise	<i>03 juillet 2026</i>
MAIRIE DE MORZINE	Mme HERMANT Stéphanie	<i>03 juillet 2026</i>
MAIRIE DE PASSY	M. PAGET Patrick	<i>03 juillet 2026</i>
MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER	M. TERRIER Christian	<i>03 juillet 2026</i>

MAIRIE D'EVIAN LES BAINS	M. VESIN Emmanuel	Envoyé en préfecture le 03/07/2026 Reçu en préfecture le 03/07/2026 Publié le 03 juillet 2026 ID : 074-287412019-20260703-2026_AG_18-AR
THONON AGGLOMERATION	M. VOISARD Jérôme	
MAIRIE DE THYEZ	M. WUTHRICH Patrick	03 juillet 2026

La liste d'aptitude au grade de **technicien principal de 2^{ème} classe** au titre de la promotion interne de l'année **2026** est établie comme suit :

<i>Collectivité</i>	<i>Nom-Prénom</i>	<i>Date de 1ère inscription</i>
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE	M. BERNIGOD Pierrick	03 juillet 2026
SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT ARVE ET AFFLUENTS	Mme LOPEZ-CASTINEIRA Caroline	03 juillet 2026
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE	M. ROS Jonathan	03 juillet 2026

ARTICLE 2

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3

La date de fin de validité de la présente liste est fixée au **02 juillet 2028**.

ARTICLE 4

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Rendu exécutoire le :

Fait à Annecy, le 03 juillet 2026

Le Président,



Antoine de MENTHON

